



Réunion du Comité Syndical
du mercredi 28 septembre 2005

CS - 1.03

Approbation du Bulletin Officiel du 24 juin 2005

Aucun membre n'étant intervenu pour formuler des remarques ou observations sur le Bulletin Officiel du 24 juin 2005, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE, **ADOpte** ce document

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le - 6 OCT. 2005, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le - 6 OCT. 2005

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT

